

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 28 MARS 1906.

Rapport de la Commission des Affaires étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1906.

*(Voir les nos 4, 46, 87, 95, session de 1905-1906, de la Chambre
des Représentants, et 29, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. le Comte DE MERODE WESTERLOO, Président ; BERGMANN, le Baron DE FAVEREAU, le Comte DE LIMBURG STIRUM et le Comte DE RENESSE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère des Affaires étrangères pour 1906 se chiffre par une somme totale de 3,833,793 francs, se différenciant de celui de 1905 par une augmentation de 246,760 francs.

Cette majoration repose pour la plus grande partie sur les exigences grandissantes du service de nos relations extérieures.

Un premier crédit nouveau est destiné à la création d'une légation à Copenhague et à Christiania. Cette création se justifie d'une part par un motif de réciprocité : le gouvernement danois entretenait autrefois à Bruxelles une légation qu'il a rétablie depuis deux ans; d'autre part, par les récents événements politiques survenus en Scandinavie. Le nouveau titulaire étant accrédité en même temps en Danemark et en Norvège, pourra rendre les plus grands services dans le nouveau royaume : le commerce d'exportation, entre autres, paraît appelé à prendre une extension sérieuse dans les pays scandinaves.

Une autre majoration des crédits inscrits au budget nous semble de nature à être saluée avec une réelle satisfaction. Elle est motivée par le développement progressif de notre représentation consulaire et par l'accroissement continu de nos intérêts à l'étranger. Un chiffre suffira pour indiquer cet heureux résultat : il y a dix ans, le nombre des agents consulaires de carrière était de 30, actuellement il est de 64. Proposés pour accorder une augmentation de traitement à des agents du corps consulaire,

(2)

pour donner aux explorations consulaires l'importance et le développement désirables, pour l'allocation d'un traitement à un nouvel interprète adjoint au consul général de Shanghai, tous ces crédits nouveaux sont une preuve sérieuse de l'intensité progressive de la vie économique du pays. Nous ne pouvons qu'en éprouver un sentiment de satisfaction profonde et de légitime fierté et inviter le Gouvernement à continuer à suivre d'un œil vigilant tous les progrès réservés par l'avenir dans le vaste domaine de nos relations mondiales.

La Commission du Sénat a voté le Projet de Loi à l'unanimité des membres présents.

Le Rapporteur,
Comte THÉOD. DE RENESSE.

Le Président,
Comte DE MERODE WESTERLOO.